

Déclaration matériaux et environnement de SAUTER

Produit



Modèle	AVM321SF132, SF132U AVM322SF132, SF132U
Désignation	Servomoteur de vanne
Gamme de produits	Servomoteurs électriques
Groupe de produit de l'écobilan	Servomoteurs

Fabricant

Fr. Sauter AG
Im Surinam 55, CH-4016 Bâle

Système de gestion certifié selon

	Depuis le	Par
ISO 9001	10 août 1993	SQS
ISO 9001:2000	10 août 2002	SQS
ISO 14001:2004	10 août 2005	SQS
OHSAS 18001:1999	10 août 2005	SQS

Conception écologique du produit

Base	Système de gestion Fr. Sauter AG
Processus	Processus d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> • Innovation de produits • Établissement du bilan écologique

Description du produit	Conformité CE	
	Fonctionnement, exploitation, maintenance, entretien	PDS 51.375
Risque environnemental	Protection contre les incendies selon	EN 60695-2-11, EN 60695-10-2
	Charge calorifique ¹	18,7...20.8 MJ
	Substances dangereuses ²	Conforme à RoHS 2011/65/UE
	Substances interdites (voir le lien ci-dessous)	Conforme à REACH 1907/2006/CE
	Composants à halogène (provoquent de la fumée corrosive)	Circuit imprimé
	Liquides polluant le milieu aquatique	Lubrifiants
	Substances explosibles	Aucun
Emballage ³	Carton PAP 21	114,5 g

Matériaux

	Poids total du produit ⁴	1 411...1 511 g	Fiche de données de sécurité (FDS)	Code CED ⁵
Plastique				
EPDM	0,3 g		Oui	20 01 39
PA6	43,8 g		Oui	20 01 39
PBT	85,2 g		Oui	20 01 39
PC	303,2 g		Oui	20 01 39
PC+ABS	205,3 g		Oui	20 01 39
POM	57...58,1 g		Oui	20 01 39
PUR	2,6 g		Oui	20 01 39
Métal				
Acier, différents alliages	565,1...566,2 g		Non requis	20 01 40
Aluminium, tous les alliages	51,4...239,2 g		Non requis	20 01 40
Métal fritté avec du fer	5,1...7,8 g		Non requis	20 01 40
Circuit imprimé				
Assemblage du circuit imprimé, flux de soudure sans plomb	31,6 g		Non requis	20 01 36
Divers				
Bornes	6,0 g		Non requis	20 01 99
Composants spéciaux				
Moteur	47,6 g		Non requis	20 01 36
Lubrifiant Shm	3,0 g		Non requis	20 01 26

¹ Voir **Remarques** en dernière page

² Ne concerne que les appareils électriques.

³ Directive 94/62/CE et document ultérieur, décision 97/129/CE

⁴ Voir **Remarques** en dernière page

⁵ Directive 75/442/CEE et document ultérieur, décision 2001/118/CE



Remarque

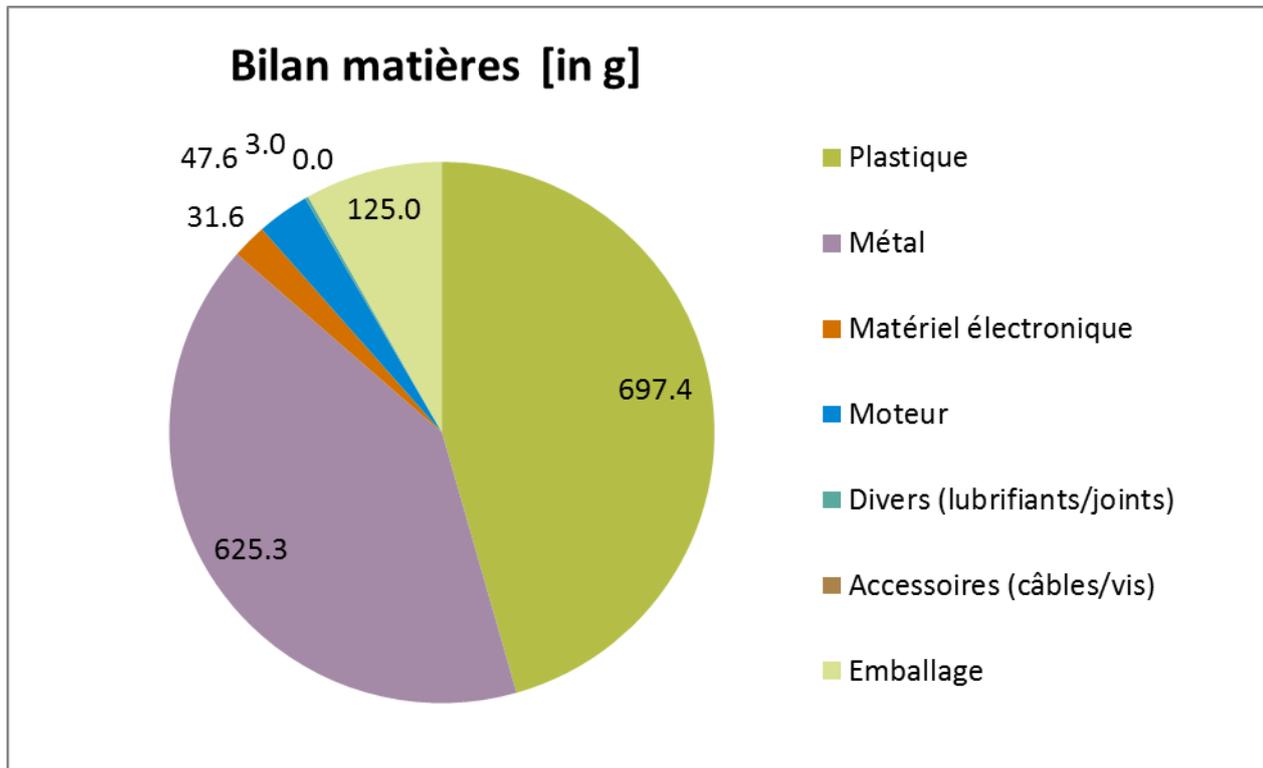
Teneur en silicone : le lubrifiant et les composants utilisés sont exempts de silicone.



Remarque

Le bilan matières présenté ci-après et le calcul des impacts environnementaux se rapportent au modèle AVM321SF132.

Bilan matières



Besoin d'énergie dans la phase d'utilisation

Puissance requise des composants

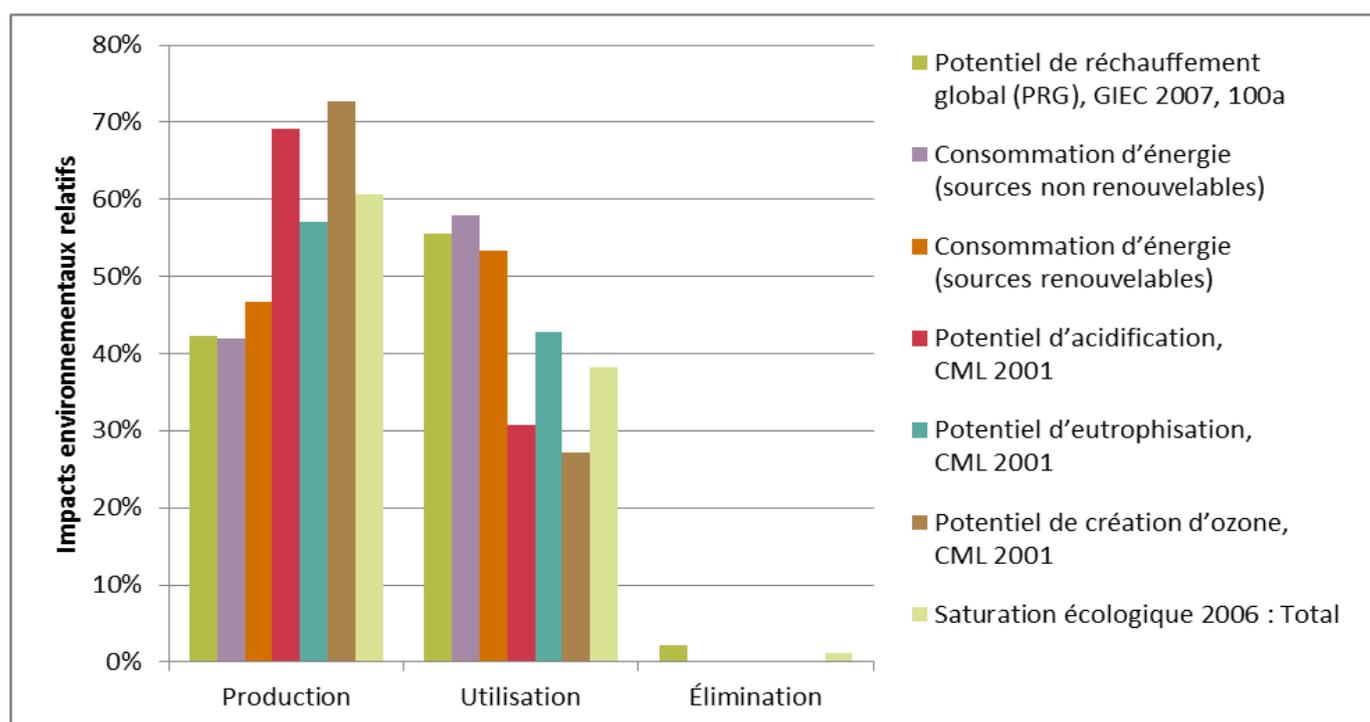
- Puissance absorbée minimale 0,45 W
- Puissance absorbée moyenne 1,5 W
- Consommation énergétique annuelle typique 4,5 kWh

L'évaluation du besoin d'énergie a été réalisée pour un scénario d'utilisation typique. L'évaluation de la consommation de courant durant la phase d'utilisation se base sur le mix d'électricité européen défini dans ecoinvent 2.2.

Calcul des impacts environnementaux

Évaluation tout au long d'un parcours de vie de 8 ans pour un scénario d'utilisation typique. Ces résultats complémentaires se basent sur la méthode de la saturation écologique qui regroupe l'évaluation des différents impacts environnementaux en un indicateur : « les unités de charge écologique ». La méthode s'inspire des objectifs environnementaux de la Suisse et évalue les différents impacts en fonction de la réalisation des objectifs (« Distance to Target »).

Indicateur	Unité	Production	Utilisation	Élimination	Total
Potentiel de réchauffement global (PRG), GIEC 2007, 100a	kg CO2 eq.	14.9	19.7	0.8	35.4
Consommation d'énergie (sources non renouvelables)	MJ eq.	288	398	0.5	687
Consommation d'énergie (sources renouvelables)	MJ eq.	26.4	30.2	0.01	56.7
Potentiel d'acidification, CML 2001	kg SO2 eq.	1.83E-01	8.11E-02	2.44E-04	2.64E-01
Potentiel d'eutrophisation, CML 2001	kg PO4-- eq.	8.58E-02	6.44E-02	2.32E-04	1.50E-01
Potentiel de création d'ozone, CML 2001	kg C2H4 eq.	8.73E-03	3.26E-03	8.11E-06	1.20E-02
Saturation écologique 2006 : Total	UBP	31'810	20'100	600	52'500



Le rapport entre les valeurs générées par l'utilisation et celles générées par la production et l'élimination varie selon l'intensité de l'utilisation (scénario d'utilisation).

**Produit :**

Dans le cadre de l'élimination des déchets, l'appareil est classifié comme un équipement électrique et électronique (déchets électriques/électroniques) et ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers. Cela s'applique particulièrement au circuit imprimé assemblé.

Il est, dans certains cas, impératif en raison de la législation ou important d'un point de vue écologique de soumettre les composants spéciaux à un traitement à part.

Emballage :

Recyclable

Tenez compte de la législation locale actuellement en vigueur (DEEE 2012/19/UE).

Remarques particulières :

Aucune

Remarques**(¹) charge calorifique selon le modèle :**

AVM321S132 / SF132U	20,8 MJ
AVM322SF132 / SF132U	18,7 MJ

(²) poids selon le modèle :

AVM321SF132 / SF132U	1 411 g
AVM322SF132 / SF132U	1 511 g

Profit pour l'environnement

Avec ces produits, nous contribuons considérablement à l'économie d'énergie dans les bâtiments et à la réduction du réchauffement global.

Dans le domaine « Green Buildings », nos produits assurent la satisfaction optimale des besoins du client et une grande rentabilité du bâtiment tout au long de son cycle de vie.

- Performance élevée par rapport à la taille et au poids.
 - Fonction « Mode de veille » en fin de course pour minimiser la consommation d'énergie.
 - Réduction de la perte d'énergie globale grâce à l'excellente maniabilité du servomoteur.
 - Démontage facile pour une élimination conforme.

Domaine d'application

La présente déclaration est une déclaration matériaux et environnement qui se base sur la norme ISO 14025 et décrit les impacts environnementaux du produit tout au long de son cycle de vie. La déclaration a été rédigée de manière concise et n'a fait l'objet ni d'une vérification externe ni d'un enregistrement.

Les données recueillies ont été évaluées avec les inventaires de données existants sur les processus de production à partir de la base de données européenne ecoinvent 2.2.

Le besoin d'énergie pendant la phase d'utilisation du produit a été déterminé sur la base du groupe de produit correspondant de l'écobilan, des applications CVC usuelles et des conditions climatiques moyennes en Suisse.



Exclusion de responsabilité : La présente déclaration est fournie uniquement à des fins d'information.

Nous nous réservons le droit de modifier les données qu'elle contient sans préavis. Fr. Sauter AG décline toute responsabilité quant aux conséquences pouvant résulter des informations mentionnées ci-dessus.



La représentation locale de SAUTER vous communiquera de plus amples informations sur les aspects environnementaux et sur l'élimination en particulier.

Références

Ecoinvent 2010, données ecoinvent v2.2, Centre suisse pour les inventaires écologiques, Dübendorf

Écobilans OFEV 2008 : méthode de la saturation écologique - écofacteurs 2006, OFEV